

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CERCLE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

## JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>l</sup><sup>o</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1<sup>er</sup> juin.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — Express.  
3 — 47 — — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## REVUE POLITIQUE.

Un décret impérial rendu sur le rapport de  
S. Exc. M. le comte de Chasseloup-Laubat, ministre  
de l'Algérie et des colonies, applique à la télégra-  
phie de l'Algérie les dispositions du décret du 29  
novembre 1858 qui a pourvu à la réorganisation,  
dans la métropole, du service de la télégraphie.

Il paraît que certains excentriques continuent  
d'évoquer en Angleterre le fameux fantôme de l'in-  
vasion française, et le *Times* accueille dans ses co-  
lonnes une lettre signée : « Young England, » — la  
jeune Angleterre, — dans laquelle son auteur  
donne, comme étant la meilleure précaution contre  
une subite invasion de l'Angleterre par la France,  
la présence « d'une belle flotte anglaise dans le dé-  
troit et dans la Méditerranée. » « La jeune Angle-  
terre » donne ensuite « avec le plus vif plaisir » la  
liste des vaisseaux dont se composent les deux esca-  
dres susnommées.

C'est là une excentricité toute anglaise qui rassu-  
rera sans doute le célèbre coutelier de Sheffield, dont  
sir Ch. Napier a entretenu autrefois le parlement;  
quant à la nation anglaise, nous sommes certain  
qu'elle ne partage pas les terreurs de cet honorable  
artisan.

Après avoir inséré la lettre de la *Young England*,  
le *Times* aborde un sujet plus sérieux et examine la  
question de l'organisation de l'armée de l'Inde. Le  
journal de la Cité est d'avis que le service dans  
l'Inde devrait être ouvert à tous les corps de l'ar-  
mée britannique qui trouverait, dans les possessions  
anglaises, pour son instruction militaire, une école  
aussi favorable que l'a été l'Algérie pour l'armée  
française.

Le *Times*, en émettant cette idée pratique, ajoute  
que sa réalisation fournirait à la Grande-Bretagne  
de vaillantes phalanges qui permettraient à l'Empire  
tout entier de tenir tête à toute espèce d'ennemis,  
dans l'éventualité d'une guerre européenne.

La question de la réforme fédérale allemande  
inspire à l'*Ost-Deutsche-Post* un article dans lequel  
il reproche, en termes pleins d'amertume, au parti

de la Prusse, de vouloir mettre l'Autriche hors de  
la nationalité allemande. Le journal de Vienne dé-  
clare que l'idée d'unir les forces disséminées de  
l'Allemagne en « une vraie puissance nationale »  
doit être approuvée, louée et vivement appuyée  
par tout Allemand : mais pourquoi, ajoute l'*Ost-  
Deutsche-Post*, veut-on séparer l'Autriche de l'Al-  
lemagne? Ce journal termine ainsi :

« On prétend que l'Autriche doit être séparée de  
l'Allemagne parce qu'elle empêcherait, enchaîne-  
rait, comprimerait pendant des siècles le dévelop-  
pement intellectuel, politique et national de l'Al-  
lemagne. Ceci est purement un mensonge vis-à-vis  
de l'Autriche actuelle, et c'est une preuve de mau-  
vais vouloir et d'inielligence de chercher à em-  
poisonner le présent et l'avenir avec la pourriture  
du passé, au moment où doit commencer l'œuvre  
de l'avenir.

« En réalité, en craignant l'Autriche, on n'accuse  
que sa propre faiblesse; oui, c'est par faiblesse in-  
tellectuelle et politique qu'un parti veut séparer  
l'Autriche de l'Allemagne. Jamais, dans l'histoire,  
un peuple n'a eu la pensée désespérée de se couper  
lui-même en morceaux. Le reproche d'incapacité  
politique qu'on fait à l'Allemagne se trouve justifié  
par ce désir de sacrifier l'Autriche uniquement pour  
échapper à la difficulté d'organiser l'Allemagne avec  
cette puissance. C'est la tâche d'un peuple fort et  
éclairé de lutter contre les difficultés. Mais se mutiler  
soi-même, pour éviter la lutte, c'est ce qu'il y  
a de plus honteux. »

Les journaux toscans célèbrent à l'envi « l'an-  
nexion au Piémont : » leur joie tient du délire.  
L'*Indipendenza* commence son article par ces mots :  
« Vive le roi! vive notre brave et légitime roi, le  
» premier soldat de l'indépendance italienne! etc. »

Le *Corriere mercantile*, de Gênes, dit que les  
conséquences immédiates de l'acceptation de l'an-  
nexion de la Toscane doivent être l'organisation de  
l'armée de la ligue sous les ordres des généraux  
Fanti, Garibaldi et d'Azeglio, et sa réunion à l'ar-  
mée sardo-lombarde, la proclamation du statut de  
Charles-Albert en Toscane, l'établissement d'une  
ligne douanière de toute l'Italie centrale avec le

royaume sardo-lombarde et la réunion des divers ré-  
seaux de chemins de fer et lignes postales et télé-  
graphiques.

On voit que, pour ces journaux, l'annexion de la  
Toscane au Piémont est un fait accompli. Cette ma-  
nière de voir n'est pas celle des feuilles de Turin.  
Nous lisons dans l'*Indipendente* : « Toute interven-  
tion directe du Piémont en Toscane pourrait paraître  
prématurée, tandis que toute démarche de la  
Toscane à notre égard sera une confirmation du vote  
de l'union, et plus cette sorte de ratification se mul-  
tipliera, plus ce fait accompli sera respecté par  
l'Europe. »

L'*Opinione*, journal d'une nuance plus gouverne-  
mentale, va plus loin : il loue le gouvernement  
sarde de s'être montré prudent et modéré en ne  
votant pas l'annexion, « mais seulement le principe  
» de cette annexion, chargeant son gouvernement  
» des démarches diplomatiques. »

L'*Opinione*, il est vrai, ajoute que, dans le cas  
où la modération et la prudence ne seraient pas un  
moyen d'exciter les grandes puissances à convoquer  
promptement le congrès, il deviendrait « nécessaire  
» que l'on adoptât d'autres mesures pour tirer des  
» faits accomplis toutes les conséquences qui ne  
» s'accordent pas avec le droit public internatio-  
nal. » Mais il nous suffit que ce journal reconnaisse  
tout à la fois la prudence et la modération du roi  
Victor Emmanuel et qu'il proclame la sagesse dont  
a fait preuve, suivant lui, l'assemblée toscane, en  
se bornant à émettre un vœu et non un vote; le reste  
de la déclaration de l'*Opinione* ne saurait tirer à  
conséquence.

Le double courant de l'opinion publique, dont  
nous avons signalé l'existence, se manifeste, on le  
voit, dans toute sa force en Italie : les petits Etats  
ne négligent aucune manifestation pour donner  
force aux vœux exprimés par leurs assemblées,  
tandis que, de l'autre côté, le gouvernement pié-  
montais, tout en accueillant ces manifestations, en  
appelle toujours à la décision suprême des grandes  
puissances.

La déclaration du roi de Piémont a été, du reste,  
accueillie avec une grande satisfaction par le cabi-

## FEUILLETON

## LES ENFANTS DE LA NEIGE

## SECONDE PARTIE.

(Suite.)

Lucien salua profondément et prit un siège.

— Puisque j'ai l'honneur de m'adresser à un magistrat,  
s'empressa-t-il de dire, j'oserai faire une question avant  
de m'expliquer. Dans quelles circonstances déterminées  
un tuteur est-il destituable?

— Je crois que vous intervertissez les rôles, répli-  
qua froidement M. Descroisilles, ou plutôt que vous don-  
nez trop promptement la clef de la conduite de M<sup>l</sup><sup>o</sup> de  
Rouvière; cependant, comme je tiens à prouver que ma  
présence n'est ni le fait d'une prévention complaisante  
ni un acte d'autorité, je consens à répondre à votre sin-  
gulière question. Une administration vicieuse ou infidèle,  
suffit pour rendre un homme indigne des délicates fonc-  
tions de tuteur. Maintenant à mon tour.

M<sup>l</sup><sup>o</sup> de Rouvière a un subrogé-tuteur fort clair-voyant,  
au-dessus du soupçon, et il n'eût pas manqué de faire  
ses diligences, le cas échéant. Il est au moins singulier,  
vous le remarquerez, Monsieur, qu'un étranger à la fa-  
mille, un inconnu dont la conduite dans la maison de M.  
Lenoir, est sortie précédemment de toutes les convenan-

ces, vienne d'autorité se substituer au protecteur légi-  
time de M<sup>l</sup><sup>o</sup> de Rouvière.

— J'accepte humblement vos observations, Monsieur,  
répondit Lucien, car les combinaisons que j'ai dû me  
donner la mission de déjouer, ont trompé ceux qu'elles  
atteignaient comme elles vous trompent vous-même en  
ce moment.

M. Lenoir parfaitement calme, le maintien digne, l'air  
hautain, semblait attendre en spectateur hors de cause,  
la suite de ces préliminaires.

— Mais comment se fait-il, qu'armé de secrets si graves,  
vous attendiez que ce soit le coupable qui vienne cher-  
cher son juge? demanda le magistrat.

— Parce que je n'avais que des présomptions.

— Ce qui signifie que, maintenant, vous avez des preu-  
ves.

— Je le crains, dit Lucien en s'inclinant.

— Fort bien; vous voyez que je vous écoute.

M. Lenoir, que regardait à la dérobée Adrienne et M<sup>l</sup><sup>o</sup>  
Menneville, ne sourcilla pas; il prit l'attitude d'un cu-  
rieux intéressé par des révélations piquantes.

— M. Lenoir, dit Lucien, pourrait-il m'expliquer com-  
ment et pourquoi il se trouve le bailleur ou plutôt le ces-  
sionnaire secret des héritiers Marcel qui plaident en ce  
moment contre M. Desrozières?

— Bien volontiers, répliqua M. Lenoir avec complai-  
sance : créancier de Laurent Marcel, je ne fonde mon

espoir de remboursement que sur les éventualités du pro-  
cès; si c'est un de vos griefs, vous êtes satisfait.

— Ce n'est pas tout. Comment les pièces de M. Des-  
rozières ont-elles disparu des mains de M. Lestrang, son  
avoué?

— Vous m'enchanteriez de m'expliquer cette perte.

— Je suis en mesure de vous satisfaire, et tout à l'heure,  
avec le surplus, M. le procureur du Roi aura en face de  
lui un témoin.

En ce moment M. Lenoir lustrait les verres de ses lu-  
nettes et en mirait les reflets, malgré l'assurance métho-  
dique qu'il mettait à les polir avec la pointe d'une fine  
batiste.

— Passons maintenant à autre chose.

Afin d'arriver à une dénonciation et à ses suites, il s'est  
trouvé un misérable qui a usurpé l'office d'agent de la  
justice et s'est introduit chez M. Desrozières pour fouiller  
sa correspondance et la voler.

— Alors on a dénoncé ou appréhendé cet homme, je  
suppose? fit curieusement M. Lenoir.

— Non, on l'a laissé pour surveiller ultérieurement  
ses actions.

— Il n'est pas douteux, probablement, que ce ne soit  
moi, qui ne connaissais pas même de nom M. Desrozières,  
qui ait expédié ce ténébreux personnage.

— C'est une certitude que j'espère vous donner tout à  
l'heure.

net de Vienne, et le *Journal (français) de Francfort*, dont on connaît les relations diplomatiques, déclare savoir « que l'Autriche ne songe pas à une intervention armée dans les affaires des duchés italiens, et qu'elle se borne à maintenir le point de vue légal d'une question que le roi Victor-Emmanuel lui-même, dans sa réponse à la députation toscane, a déclaré devoir être résolue par la voie des négociations. »

Les députés toscans ont été proclamés citoyens de Turin, par la municipalité de cette ville, qui leur a offert un grand banquet auquel avait été invité un grand nombre de sénateurs et de députés du royaume.

Une correspondance générale avait annoncé que le cabinet britannique aurait fait officiellement au cabinet des Tuileries la proposition de réunir un congrès. La *Presse* reproduit la même version, qui lui aurait été adressée par une lettre particulière. Sans vouloir discuter le plus ou moins de valeur de cette double information, nous devons dire cependant qu'on pourrait croire les choses moins avancées.

Si nous en croyons, en effet, le *Globe*, qui passe pour recevoir des communications du cabinet britannique, l'Angleterre serait disposée à donner son adhésion à la réunion d'un congrès, mais seulement alors qu'elle serait à l'avance informée des questions qui devraient y être discutées et des instructions qui seraient données aux plénipotentiaires.

On voit qu'il y a loin encore de ces dispositions, d'ailleurs bienveillantes, du cabinet britannique, à la démarche qui lui est attribuée par la *Presse* et la *Correspondance générale*.

La réunion de l'assemblée parmesane a eu lieu le 7 et elle s'est accomplie, dit une dépêche, avec une grande solennité. — Ch. Bousquet. (*Le Pays*.)

Les plénipotentiaires des puissances signataires du traité de Paris se sont réunis, il y a deux jours, en conférence pour s'occuper de la double élection du colonel Couza dans les Principautés Unies de Moldavie et de Valachie.

La conférence a pris acte de la déclaration de la Porte ottomane qui confère exceptionnellement l'investiture au colonel Couza comme hospodar de Moldavie et de Valachie.

L'œuvre du congrès de Paris se trouve ainsi complétée et définitivement réglée en ce qui concerne les Principautés danubiennes. L'esprit d'équité qui anime les hautes puissances et la sagesse des populations roumaines ont enfin résolu les difficultés nombreuses que présentait cette importante question.

Le principe de l'autonomie et de la neutralité des provinces danubiennes a été inscrit solennellement dans le traité de Paris du 30 mars 1856. Il n'a pas fallu moins de trois années et demie pour réaliser ce principe dans toutes ses applications diverses.

L'exemple des Principautés-Unies fournit plus d'une utile leçon; il prouve que l'organisation des Etats nouveaux ne s'improvise pas; il prouve aussi que les aspirations les plus légitimes des peuples se réalisent beaucoup plus sûrement par l'esprit de conduite et par de sages transactions que par une invincible obstination dans des idées absolues.

On se rappelle ce qui se passa dans la conférence de 1858, dont les travaux se prolongèrent depuis le mois de mai jusqu'au mois d'août. La France, la Russie et la Sardaigne insistaient énergiquement pour l'union pure et simple des deux principautés; l'Angleterre et la Prusse se montraient indécises ou indifférentes; l'Autriche et la Turquie combattaient résolument le principe même de l'union. Fallait-il que chacun persistât dans son opinion respective, au risque de se séparer sans résultat? Une transaction n'était-elle pas préférable? Il ne manquait pas en ce temps-là d'esprits hautains qui conseillaient à la France d'adopter le premier parti, et qui soutenaient que, si elle n'obtenait pas tout ce qu'elle croyait juste et utile dans l'intérêt des Principautés, elle devait rompre les conférences, quelles que pussent être les suites d'une résolution si violente. *Tout ou rien*, telle était la devise de ces ardents amis des Principautés danubiennes.

Le gouvernement de l'Empereur suivit une ligne de conduite tout-à-fait différente. Il consentit à la séparation administrative des Principautés; mais il obtint pour elles des institutions communes, parfaitement calculées pour procurer à la Roumanie les principaux avantages de l'union et en préparer la réalisation complète dans l'avenir.

Les Roumains comprirent avec beaucoup de bon sens que ce qu'on leur donnait était suffisant pour leur permettre de conquérir le reste; et la double élection du colonel Couza, accomplie avec un désintéressement et une unanimité rares, révélèrent chez ces peuples, si nouveaux dans l'exercice de leurs droits, un esprit politique et une maturité qui étonnèrent l'Europe.

Cette manifestation, inspirée par le patriotisme, était si éclatante et si significative, qu'elle s'imposa pour ainsi dire à toutes les convictions. La Porte-Ottomane, la plus directement intéressée dans la question, s'est convaincue qu'il n'était pas possible de lutter avec avantage contre une nation si résolue et si maîtresse d'elle-même.

Après avoir élevé des objections de pure forme, qui ont été successivement réfutées, le gouvernement ottoman a fini, avec un esprit de modération qui l'honore, par accepter le fait accompli. La double investiture est accordée au colonel Couza, qui, avant qu'il soit longtemps, ira la recevoir lui-même à Constantinople des mains du sultan.

La conférence s'est occupée, dit-on, de régler aussi la procédure à suivre en cas de dissentiment entre la puissance suzeraine et les Principautés, par suite d'infractions aux stipulations qui fixent leurs rapports mutuels. Le principe posé par le congrès de Paris, et qui prohibe toute ingérence et toute intervention particulière dans les Principautés, a reçu de la conférence son entier développement, en précisant les formes dans lesquelles devra s'établir le concert entre les divers Etats.

Le sort des Principautés est donc fixé. Elles vont entrer dans la plénitude des droits que leur confère le traité du 30 mars 1856 et la convention du 19 août 1858. Elles trouveront dans la dernière décision de la conférence le germe de l'union; c'est à elles qu'ils appartient de le féconder et de le développer.

Les populations roumaines ont montré jusqu'à présent une modération et une sagesse dignes d'être

imitées par tous les peuples qui aspirent à l'indépendance. L'avenir est à elles maintenant, et la prospérité future de ces belles contrées ne sera pas l'un des moindres titres de l'Empereur des Français à la reconnaissance et à l'estime de l'Europe. — Auguste Vito. (*Le Pays*.)

On lit dans le *Pays*:

Nous avons, par la voie d'Angleterre, des nouvelles de Chine qui vont jusqu'au 3 août. La situation générale était toujours la même, le pays était tranquille et les affaires commençaient à reprendre. A cette date, on venait de recevoir à Hong-Kong la nouvelle de l'arrivée à Tien-Sing des représentants de la France et de l'Angleterre, se rendant à Péking. La corvette à vapeur le *Duchayla* se trouvait au golfe de Petchi-Li, et M. de Bourboulon avait remonté le Pei-Ho sur un bateau spécial, construit pour la navigation des rivières et remorqué depuis Shang-Hai.

Les ambassadeurs devaient être accompagnés, depuis Tien-Sing jusqu'à la capitale de la Chine, par un mandarin chargé de régler le cérémonial et de les protéger. Aux dernières dates, ce haut fonctionnaire n'était pas arrivé, et on ignorait l'époque précise de son entrée en ville. Ce retard, toutefois, ne devait pas être interprété dans un sens défavorable, car on savait de source certaine que la demeure des ambassadeurs était déjà fixée à Péking et qu'ils pourraient être reçus par l'empereur en personne.

La Russie, depuis l'établissement des courriers réguliers avec la Chine, a pris auprès du gouvernement du Céleste-Empire une position exceptionnelle, et il est certain que son influence est plus grande que celle des autres puissances. Ces courriers font le trajet par terre et entrent en Chine par Kiakhta. Il y a tous les mois un départ et une arrivée: c'est le général Mouravieff Amoursky, gouverneur général de la Sibirie orientale, qui a organisé ce service. Il fonctionne parfaitement et met en rapports périodiques les capitales des deux pays. On parle de l'établissement d'un télégraphe électrique sur cette ligne, et si la cour de Péking, comme on paraît le croire, y consent, ce fait constituera un des progrès les plus curieux de l'époque. On a parlé d'un secours que la Russie donnerait à l'empereur pour combattre l'insurrection de Nanking, qui désole depuis si longtemps le pays. Des circonstances particulières semblent démontrer que les bruits qui ont couru à cet égard ne sont pas aussi dénués de fondement qu'on pourrait le croire, et l'Europe, prochainement, sera peut-être bien étonnée de ce qu'elle apprendra. — A. Renaud.

#### FAITS DIVERS.

Un affreux malheur vient de consterner la population de Collioure. Le 26 août, lisons-nous dans le *Journal des Pyrénées Orientales*, un éboulement a eu lieu à la tranchée de la Croix-de-la-Force, commune de Collioure. Cette tranchée est d'une longueur de 150 mètres et de 10 mètres de hauteur. Là se trouvaient dix femmes, occupées à charger un tombereau attelé d'un cheval, six terrassiers et le surveillant des travaux qui s'était placé sur la par-

M. Descroisilles et le tuteur se regardèrent en se faisant des signes.

Lucien parut ne rien comprendre à cette tranquillité, cependant il continua:

— Les circonstances relatives à la présence de M. d'Arjuzan dans votre maison m'amènent directement à ce qui regarde M<sup>lle</sup> de Rouvière.

— Enfin! exclama M. Lenoir comme un auditeur fatigué qui voit arriver une péripétie intéressante.

M. Descroisilles gardait le visage sérieux et le maintien grave qu'il avait depuis le commencement de son entrée; il ne témoignait ni impatience ni surprise.

— Je vous pardonnerai, Monsieur, ces gradations légèrement apprêtées, dit-il à Lucien, du moment que vous annoncez quelque chose de sérieux.

— Je vois, je sais que vous êtes prévenu; M. Lenoir est un homme de puissance qu'il est redoutable d'attaquer. La haute sagacité qui vous caractérise se trouve prise en défaut par l'extrême habileté de cet homme.

— Un avis, Monsieur, fit M. Lenoir, je tiens à ce que vous n'ignoriez point quelles sont mes intentions à l'issue de notre conversation: j'entends vous demander un compte sévère de vos assertions si elles ne sont point justifiées, de même que j'en accepte toutes les conséquences le cas échéant.

— J'ai l'habitude, Monsieur, de ne jamais décliner la responsabilité de mes actions; ce sera pour vous comme

pour tout le monde.

— En ce cas nous écoutons, répliqua M. Descroisilles.

Lucien reprit:

— Qui a dirigé les vues de M. d'Arjuzan du côté de M<sup>lle</sup> de Rouvière?

— A cet égard, je suis ravi de pouvoir entrer dans votre système: c'est moi; seulement vous voudrez bien demander à M<sup>lle</sup> Adrienne, si je n'ai pas combattu ses idées, tout en me faisant l'organe de M. d'Arjuzan, comme au reste de vingt autres prétendants qui me semblaient offrir de plus sérieuses garanties.

— Je le reconnais, se hâta de dire Adrienne; toutes les raisons de prudence ont été invoquées par mon tuteur contre un mariage avec M. d'Arjuzan.

— Je ne le fais pas dire, Monsieur, dit ironiquement M. Lenoir; avouez que je suis un tuteur bien indigne; je craignais d'exposer la fortune de ma pupille en la remettant dans des mains trop libérales ou dissipatrices; je n'ai cédé qu'aux instances, à la volonté de M<sup>lle</sup> Adrienne, à ses sentiments formellement exprimés et plusieurs fois éprouvés. Quel autre mefait de ce genre ai-je encore commis?... ah! j'y songe, j'ai préparé un contrat stipulant la garantie du régime dotal, et mis la portion régie par la communauté, à l'abri des tentatives d'un prodigue, en l'affectant à l'acquit de ses dettes; puisque M. d'Arjuzan comme M<sup>lle</sup> de Rouvière a jugé à propos de venir se grouper autour de vous, autour de cette réunion de sol-

dats, de fous, que sais-je, il a pu vous renseigner sur ce point.

— M. d'Arjuzan, en effet, m'a raconté les préliminaires de son projet de mariage; je n'ignore aucun des détails relatifs à l'emploi de la somme laissée libre après la stipulation dotale; je sais quelles recommandations sévères, louables, prudentes, vous avez faites en établissant la situation de fortune de M<sup>lle</sup> de Rouvière, en lui rappelant ce qu'il devait en échange d'un choix aussi honorable, et d'une confiance dont la témérité ne s'expliquait que par l'attraction à laquelle avait obéi votre pupille.

— N'est-ce point alors une mystification, que la question que vous m'avez adressée en commençant, dit sévèrement M. Descroisilles; vous annoncez des faits vraiment dérisoires et dénués de preuves en ce qui touche je ne sais quels gens qui, d'ailleurs, n'ont pas à la Préfecture de police des notes bien recommandables; nous arrivons ensuite au point essentiel, c'est-à-dire à ce qu'il y a de relatif aux rapports qui existent entre M. Lenoir et sa pupille; sur ce terrain, le seul sur lequel vous deviez vous maintenir, vous proclamez des faits dont je me trouverais moi-même, et en pareille conjoncture, parfaitement honoré; mettez-vous un terme à cette incroyable invention dont M. Lenoir aura raison de vous demander compte?

— Rien de plus juste que vos réflexions; vous jugez sur l'apparence.

— Tout me semble réel, et d'ailleurs, vous le voyez,

tie élevée afin de suivre le mouvement des ouvriers. Dans ce moment une pierre se détacha; il leva la tête et aperçut qu'une large fente se faisait au schiste. Prévoyant une catastrophe, il cria aux ouvriers : *Sauvez-vous!* Ceux-ci levèrent la tête sans s'émouvoir; le surveillant, reconnaissant de plus en plus le danger qui les menaçait, renouvela son ordre avec plus d'insistance. Alors les ouvriers se sauvèrent dans la même direction, mais il était trop tard, deux d'entre eux, les sieurs Marills Gabriel et Albitre Ignace, furent ensevelis soudain sous les pierres et sous la terre.

On travailla immédiatement et avec promptitude au dégagement de ces malheureux ouvriers, mais en vain. Lorsqu'on les découvrit, ce n'étaient plus que des cadavres; ils avaient le larynx brisé et plusieurs autres blessures graves qui ont entraîné la mort. Les autres ouvriers ont reçu des blessures qui n'auront pas de suites fâcheuses. Le cheval attelé au tombereau a été tué sur la place.

M. le juge de paix du canton d'Argelès et M. le commissaire spécial de police de Port-Vendres se sont transportés sur les lieux pour informer.

— *Le Salut public de Lyon* publie le récit suivant, qui prouve une fois de plus le merveilleux instinct de la race canine :

Un jour de la semaine dernière, un petit commerçant de notre ville, M. P..., accompagné de son chien, venait de recevoir aux Brotteaux 3.000 fr. en billets de banque, qu'il avait placés dans son portefeuille. Avant de prendre la route de son domicile, il s'arrêta devant un café pour boire une cruche de bière avec une personne de connaissance. On parla d'affaires, M. P... chercha des papiers dans sa poche, fouilla dans son portefeuille, puis, quelques instants après, rentra en ville. Arrivé près de chez lui, il porta vivement la main à sa poche. Le portefeuille n'y était plus.

On conçoit l'effet produit par cette fatale découverte. M. P... revint sur ses pas, visita les lieux qu'il avait parcourus, questionna les personnes avec lesquelles il s'était trouvé; il ne put recueillir aucun renseignement, et il dut se résigner à rentrer sous le coup de ce malheureux événement.

Les traits bouleversés, il apprenait à sa femme la perte qu'il venait de faire, lorsque cette dernière, en se retournant pour fermer la porte que son mari avait laissée ouverte, aperçut le chien, auquel ils ne pensaient ni l'un ni l'autre, assis sur ses pattes de derrière et tenant à la gueule le portefeuille dont la disparition devait mettre le commerçant dans de si graves embarras.

Qui fut sêté, en ce moment? ce fut l'intelligent animal. Son maître lui prodigua les caresses, lui promit une nourriture plus délicate, lui assura qu'il le ferait embaumer...

« Seulement il est à craindre que si je ne m'en mêle pas, disait le lendemain M<sup>me</sup> P... en contant cette histoire à une de ses voisines, il est à craindre que toutes ces promesses ne s'en aillent en fumée. Imaginez-vous qu'après les manifestations de sa joie, mon mari a remarqué que le chien qui rapportait ses 3.000 fr. avait quelque peu détérioré la peau de son portefeuille. »

Brave chien ! pauvre homme !

## CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1859.

Présidence de M. Louvet.

(Suite.)

Le Conseil, conformément à l'avis de sa 2<sup>e</sup> commission, vote la somme de 800 fr. pour l'entretien du mobilier des sous-préfetures.

Le mobilier de la sous-préfecture de Saumur, ayant subi de notables détériorations lors des inondations et par suite du déménagement qu'ont nécessités les grosses réparations faites à l'hôtel, une somme de 1.000 fr. a été jugée indispensable pour réparation des meubles et remplacement des rideaux les plus avariés.

La 2<sup>e</sup> commission propose d'allouer cette somme portée à l'art. 3 du sous chapitre 4 du projet de budget.

Le Conseil vote la somme de 1.000 fr. demandée.

Le Conseil vote sans discussion, conformément aux propositions de M. le Préfet et à l'avis de sa 4<sup>e</sup> commission, 500 fr., comme les années précédentes, pour l'orphelinat dirigé à Saumur par M<sup>lle</sup> Buffard;

3.200 fr. pour encouragement aux courses de chevaux, dont 1.200 fr. pour les courses de Saumur.

Un membre de la 4<sup>e</sup> commission expose qu'il résulte des tableaux fournis par MM. les maires du département que, en 1858, 11.011 enfants sont nés, et que 8.649 vaccinations ont été opérées. Ce dernier nombre n'est toutefois qu'approximatif, beaucoup de médecins persistant à ne pas faire connaître celles qu'ils pratiquent.

Parmi les vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle et de dévouement, M<sup>lle</sup> Mahieu, directrice de la salle d'asile du faubourg Saint-Michel d'Angers, mérite d'être signalée; au nombre des vaccinateurs qui méritent après elle d'être remarqués en 1859, nous trouvons M<sup>me</sup> Broneau, sage-femme à Saumur.

Une somme de 1.054 fr. 80 c. a été distribuée aux vaccinateurs à titre d'encouragement.

Le Conseil, pour encourager la propagation de la vaccine, vote, comme les années précédentes, sur la proposition de M. le Préfet, un crédit de 1.200 fr.

La répartition des étalons du dépôt d'Angers a été faite cette année entre les diverses localités du département où il est reconnu par M. le directeur du Haras d'Angers qu'ils sont plus convenablement placés, et une nouvelle station a pu être créée à Saumur où elle était vivement réclamée.

(La suite au prochain numéro.)

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. CODET.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* :

« Quand les faits parlent d'eux-mêmes, il semble, au premier abord, inutile de les expliquer. Cependant, lorsque la passion ou l'intrigue défigurent les choses les plus simples, il devient indispensable d'établir le caractère, afin que chacun puisse apprécier en connaissance de cause la marche des événements. »

« Au mois de juillet dernier, lorsque les armées

franco-sardes et autrichiennes étaient en présence entre l'Adige et le Mincio, les chances étaient à peu près égales des deux côtés : car si l'armée franco-sarde avait pour elle l'influence morale des succès obtenus, l'armée autrichienne était numériquement plus forte et s'appuyait non-seulement sur des forces redoutables, mais encore sur toute l'Allemagne, prête, au premier signal, à prendre fait et cause pour elle. Cette éventualité se réalisant, l'empereur Napoléon était forcé de retirer ses troupes des bords de l'Adige pour les porter sur le Rhin, et, dès lors, la cause italienne pour laquelle la guerre avait été entreprise se trouvait sinon perdue, du moins grandement compromise.

« Dans ces graves circonstances, l'Empereur pensa qu'il serait avantageux pour la France d'abord, pour l'Italie ensuite, de conclure la paix, pourvu que les conditions fussent conformes au programme qu'il s'était imposé et utiles à la cause qu'il voulait servir.

« La première question était de savoir si l'Autriche céderait par traité le territoire conquis; la seconde, si elle abandonnerait franchement la suprématie qu'elle s'était acquise dans toute la Péninsule; si elle reconnaissait le principe d'une nationalité italienne, en admettant un système fédératif; si, enfin, elle consentirait à doter la Vénétie d'institutions qui en fissent une véritable province italienne.

« Relativement au premier point, l'empereur d'Autriche céda sans contestation le territoire conquis, et, relativement au second, il promit les plus larges concessions pour la Vénétie, admettant pour son organisation future la position du Luxembourg vis-à-vis la Confédération germanique; mais il mettait à ces concessions pour condition *sine quâ non*, le retour des archiducs dans leurs Etats.

« Ainsi la question se trouvait bien nettement posée à Villafranca : ou l'Empereur ne devait rien stipuler pour la Vénétie et se borner aux avantages acquis par ses armes, ou bien, pour obtenir des concessions importantes et la reconnaissance du principe de la nationalité, il devait donner son adhésion au retour des archiducs. Le bon sens traça donc sa conduite, car il ne s'agissait nullement de ramener les archiducs avec le concours de troupes étrangères, mais au contraire de les faire rentrer, avec des garanties sérieuses, par la libre volonté des populations auxquelles on ferait comprendre combien ce retour était dans les intérêts de la grande patrie italienne.

« Voici, en peu de mots, l'exposé véritable de la négociation de Villafranca, et, pour tout esprit impartial, il est évident que l'Empereur Napoléon obtenait, par le traité de paix, autant et plus peut-être qu'il n'avait conquis par les armes. Il faut même bien le reconnaître, ce n'est pas sans un sentiment de profonde sympathie que l'Empereur Napoléon vit avec quelle franchise et quelle résolution l'empereur François-Joseph renonçait, dans l'intérêt de la paix européenne et dans le désir de rétablir de bonnes relations avec la France, non-seulement à une de ses plus belles provinces, mais encore à la politique dangereuse peut-être, en tout cas non dépourvue de gloire, qui avait assuré à l'Autriche la domination de l'Italie.

« En effet, si le traité était sincèrement exécuté

les témoins sont en nombre.

— Mais le secret de tout ceci, le fond qui se cache sous cette irréprochable surface, vous ne le connaissez pas et je viens démasquer la haute combinaison dont M. Lenoir est l'auteur; savez-vous ce qui s'est fait? M. Lenoir a racheté, sous le couvert de la raison sociale Durand, Silber, Simpson et autres fictions nominales, les créances désespérées dont M. d'Arjuzan était le débiteur. Un homme à lui, à traité sous main, à vil prix, presque pour rien, de ces valeurs perdues; c'est un jeu dans lequel il a gagné près d'un million; cela est si vrai, qu'il s'est chargé de régler ce ténébreux acquéreur à plusieurs noms, mais déguisant un seul homme, un seul intérêt, que je mets au défi de produire sous une forme matérielle.

Lucien croyait avoir porté un coup décisif à son adversaire et convaincu le magistrat; il fut singulièrement surpris de sa réponse.

— Vous comprenez, dit M. Descroisilles, que M. Lenoir n'est pas tenu de fournir la preuve de vos propres assertions; celle qui couronne notre entretien est digne du début; je me verrai peut-être contraint, Monsieur, de me saisir d'une affaire qui prend des proportions scandaleuses; si la conduite de M<sup>me</sup> de Rouvière était inexplicable pour moi et pour son tuteur, maintenant elle est justifiée; une accumulation de noirceurs comme celles que je me suis résigné à entendre, ferait renier un père.

Maintenant c'est à mon tour.

Tout cet échafaudage indique un but à atteindre. M<sup>me</sup> de Rouvière est riche; la rupture de son mariage avec M. d'Arjuzan qui se trouve ici, au milieu de ceux qui accusent par votre voix un tuteur clairvoyant; l'influence exercée sur les sentiments généreux d'une jeune fille sans expérience, tout me prouve qu'on a voulu intervertir les rôles, dans quel but? Je ne sais, mais il est de mon droit, et surtout de mon devoir de m'en enquérir; le capitaine Desrozières passe pour avoir des relations politiques fort compromettantes, son nom a été mêlé jadis à ceux qui ont figuré dans l'affaire du lieutenant Caron lors de son arrestation à Battenheim; il était autrefois en correspondance avec le colonel Fabrier, l'organisateur du *bataillon sacré* de Saint-Sébastien. Dans le procès Vallée, dans celui de Colmar, il a failli figurer comme un instrument; le sergent qui l'accompagne est un second lui-même; M. d'Arjuzan, qui s'est cru obligé naguère de se dissimuler sur un nom d'emprunt, offre prise à des investigations que sa conduite actuelle rend nécessaire; quant à vous, Monsieur, vous êtes le fils d'un colonel de la garde impériale, cela ne veut rien dire, sans doute, mais c'est un fait qui, rapproché du passé du capitaine, votre ami très-intime, peut prendre une signification politique, et vous savez que les partis ne sont pas scrupuleux sur les moyens à raison de la fin; rien ne se fait sans argent, et, je le répète, M<sup>me</sup> de Rouvière est riche.

En tout cas, votre conduite, vos audacieuses affirma-

tions qui cherchent à rendre un homme, que je regarde au-dessus du soupçon, un objet de défiance et de mépris, indiquent la part que vous prenez à cette coalition.

Lucien supporta sans trouble cette sortie qui fit frémir M<sup>me</sup> Menneville et Adrienne.

— Un dernier mot, Monsieur, dit impérativement M. Descroisilles.

Ou vous allez faire retomber sur son auteur la responsabilité des assertions que vous avez émises, ou vous allez invoquer le pardon de M. Lenoir, si c'est à vous qu'en revient le triste mérite.

Lucien se redressa fièrement.

— Je demande une dernière fois à M. Lenoir, dit-il solennellement, si, profitant d'une situation qui lui offre encore des chances au doute, il consent à se démettre de ses fonctions de tuteur et à laisser M<sup>me</sup> de Rouvière libre d'agir selon ses inspirations; à ce prix tout finira là.

— Jamais, Monsieur, jamais, dit hautement M. Lenoir, et je vous somme d'aller jusqu'au bout.

— Vous le voyez: c'est la preuve à fournir ou votre pardon à implorer, ajouta le magistrat.

Lucien fit un mouvement en arrière.

— Eh bien, dit-il, la preuve soit!

Il courut à une porte de communication qu'il ouvrit rapidement.

(La suite au prochain numéro.)

L'Autriche n'était plus pour la Péninsule cette puissance ennemie et redoutable contrariant toutes les aspirations nationales, depuis Parme jusqu'à Rome et depuis Florence jusqu'à Naples, mais elle devenait au contraire une puissance amie, puisqu'elle consentait de plein gré à ne plus être puissance allemande de ce côté des Alpes et à développer elle-même la nationalité italienne jusqu'aux rivages de l'Adriatique.

» D'après ce qui précède, il est facile de comprendre que si, après la paix, les destinées de l'Italie eussent été confiées à des hommes plus préoccupés de l'avenir de la patrie commune que de petits succès partiels, le but de leurs efforts aurait été de développer et non d'entraver les conséquences du traité de Villafranca. Quoi de plus simple et de plus patriotique, en effet, que de dire à l'Autriche : Vous désirez le retour des archiducs ? Eh bien ! soit, mais alors exécutez loyalement vos promesses concernant la Vénétie : qu'elle reçoive une vie à elle propre ; qu'elle ait une administration et une armée italiennes ; en un mot, que l'empereur d'Autriche ne soit plus de ce côté des Alpes, que le grand-duc de la Vénétie, comme le roi des Pays-Bas n'est pour l'Allemagne que le grand-duc du Luxembourg.

» Il est possible même que, par suite de négociations franches et amicales, ont eût amené l'empereur d'Autriche à adopter des combinaisons plus en rapport avec les vœux manifestés par les duchés de Modène et de Parme.

» L'Empereur Napoléon, après ce qui s'était passé, devait compter sur le bon sens et le patriotisme de l'Italie, et croire qu'elle comprendrait le mobile de sa politique qui se résume par ces paroles : « Au lieu de risquer une guerre européenne et par conséquent l'indépendance de son pays ; au lieu de dépenser encore 300 millions et de répandre le sang de 50,000 de ses soldats, l'Empereur Napoléon a accepté une paix qui sanctionne, pour la première fois depuis des siècles, la nationalité de la Péninsule. Le Piémont, qui représente plus particulièrement la cause italienne, trouve sa puissance considérablement augmentée, et, si la confédération s'établit, il y jouera le principal rôle, mais une seule condition est mise à tous ces avantages, c'est le retour des anciennes maisons souveraines dans leurs Etats. »

» Ce langage, nous le croyons encore, sera compris de la partie saine de la nation, car sans cela qu'arrivera-t-il ? Le gouvernement français l'a déjà déclaré : les archiducs ne seront pas ramenés dans leurs Etats par une force étrangère, mais une partie des conditions de la paix de Villafranca n'étant pas exécutée, l'empereur d'Autriche se trouvera délié de tous les engagements pris en faveur de la Vénétie. Inquiété par des démonstrations hostiles sur la rive droite du Pô, il se maintiendra en état de guerre sur la rive gauche et, au lieu d'une politique de conciliation et de paix, on verra renaître une politique de défiance et de haine qui amènera de nouveaux troubles et de nouveaux malheurs.

» On semble espérer beaucoup d'un congrès européen ; nous l'appelons nous-mêmes de tous nos vœux, mais nous doutons fort qu'un congrès obtienne de meilleures conditions pour l'Italie. Un congrès ne demandera que ce qui est juste ; et serait-il juste de demander à une grande puissance d'importantes concessions sans lui offrir en échange des compensations équitables ? Le seul moyen serait la guerre ; mais que l'Italie ne s'y trompe pas, il n'y a qu'une seule puissance, en Europe, qui fasse la guerre pour une idée : c'est la France, et la France a accompli sa tâche. »

L'empereur de Maroc, dont nous avons des premiers annoncé la maladie, vient de mourir ; une dépêche nous apprend que la guerre civile a éclaté et que quatre compétiteurs se disputent le trône. Sidi-Mohamed a été proclamé à Fez et à Mequinez. (Le Pays.)

#### BOURSE DU 8 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 69 00  
4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 93 10.

#### BOURSE DU 9 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 68 55.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 55 cent. — Fermé à 94 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.  
2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.  
S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

### A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n° 3.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

### A VENDRE

#### UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

### A LOUER

Présentement,

Une MAISON, fraîchement décorée, avec cour, remise, écurie et jardin, rue du Palais-de-Justice.  
S'adresser à M. NANCEUX. (334)

### A LOUER

Présentement,

#### MAISON,

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN, Rue de la Petite-Douve.

S'adresser à M. ROBERDEAU. (387)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BELLES ÉCURIES, pouvant contenir six chevaux. — REMISE et PIED-A-TERRRE, le tout en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser au bureau du journal.

### A CÉDER

Pour cause de départ :

1° Lunette Bardou, objectif achromatique 00, 72 ; 2 oculaires célestes, 2 terrestres, support en cuivre, boîte en noyer fermant à clef.

2° Appareil photographique Gaudin, en acajou, petit modèle ; objectif achromatique, notices, produits chimiques n'ayant jamais servi, et boîte. Le tout neuf et de qualité supérieure.

S'adresser au bureau du journal.

M. PASQUIER, pharmacien à Saumur, demande un ÉLÈVE APPRENTI.

On demande un APPRENTI pour la rouennerie.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> MAUBERT demande, de suite, un principal CLERC. (743)

Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, rue Jacob, 26.

## JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE.

Ce Journal, publié sous la direction de M. J.-A. Barral, membre de la Société centrale d'agriculture, ancien élève et répétiteur à l'École polytechnique, est le plus complet des recueils français et étrangers ; il paraît le 5 et le 20 du mois en un cahier de 48 à 64 pages sur 2 colonnes, avec de nombreuses gravures. (Prix, franco, 16 fr. par an.)

MM.	SOMMAIRE DU N° DU 5 SEPTEMBRE 1859.
Barral.....	Chronique agricole de la deuxième quinzaine d'août 1859.
Duffoure.....	Fabrication du fromage d'Auvergne.
Casanova.....	Des circonstances qui influent sur le règlement de la charrue.
Massoulard.....	Manège Tritschler.
Maubach.....	Chronique agricole de la Belgique.
De Brinon.....	La société d'agriculture d'Aubusson.
Guiguet.....	Machine à battre anglo-américaine de Nicolais.
Gérard.....	La prime d'honneur du département de l'Aisne.
Gagneur.....	Drainage des pressoirs.
De Cérès.....	Importations et exportations des denrées agricoles en mai, juin et juillet.
Ferlet.....	Bulletin forestier.
De Cérès.....	Revue commerciale de la deuxième quinzaine d'août.
De Cérès.....	Tableau des droits de douanes sur les céréales.
Thierry.....	Les pores anglais et les pores français.
De Cérès.....	Prix courant des denrées agricoles (deuxième quinzaine d'août).

GRAVURES. — Vingt-huit dessins représentant les divers ustensiles employés en Auvergne pour la fabrication du fromage, l'explication du règlement de la charrue ; la machine à battre anglo-américaine de Nicolais ; un casier, un ratelier et une auge pour les étables et les bergeries ; un rail en bois pour le drainage des pressoirs.

SOMMAIRE DE LA CHRONIQUE AGRICOLE. — Décorations de la Légion-d'honneur pour services rendus à l'agriculture. — Rôle de l'agriculture. — M. Baudrimont et la vérification des engrais de la Gironde. — Mort de M. Cheradame. — Les héros de l'agriculture française. — Cri de détresse de M. Anselme Petetin. — Retour des soldats dans les campagnes. — Remise des chevaux de l'artillerie et des mulets aux cultivateurs. — Suppression des prohibitions d'exportation des chevaux. — Prochains concours d'admission aux Ecoles impériales d'agriculture. — Lettre de M. le comte Anglès sur le jury du concours de Bourg. — Lettre de M. Gérard (de Grenelle) sur les animaux de basse-cour. — Ouverture de la chasse. — Lettres de MM. de la Tréhouais, Pasquay et Gandu sur le blé géant. — Il faut rendre le juste pour l'injuste. — Les concours des machines à moissonner, de Fougèreuse, de Gembloux et du Yorkshire. — Lettre de M. Roberts sur la moissonneuse Mauny. — Lettre de M. Courmier sur le javelot mécanique. — Le drainage des pressoirs. — L'oidium Tuckeri. — Les souffrages préventifs et les souffrages effectués à temps. — Proposition de M. Champonnois pour l'établissement de distilleries agricoles. — Lettre de M. Frogier sur un procédé de fabrication du vin.

## LE BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur, BIONDETTI DE THOMIS, breveté s. g. d. g., qui a obtenu huit médailles aux Expositions, pour la supériorité de ses Bandages. Nouveau modèle de *Suspensoirs*. Bas élastiques pour la guérison des varices. Pour toutes demandes, s'adresser directement à l'inventeur, rue Vivienne, 48, Paris. (367)

### HISTOIRE

## D'ALEXANDRE LE GRAND

### SUR LES DOCUMENTS GRECS

Par A. DE LAMARTINE,

Très-belle édition Didot, 2 vol. in-8°, format des œuvres précédentes de l'auteur

Prix : 12 fr. pour Paris, 15 fr. pour les départements.

Cet ouvrage, entièrement nouveau, peut faire partie des livres destinés à l'éducation de la jeunesse ; il se vend chez l'auteur lui-même, au bureau du COURS DE LITTÉRATURE.

Les personnes qui désirent que l'ouvrage leur soit adressé dans les départements, ajouteront 3 fr. au mandat de poste, soit 15 fr. — Pour Paris, 12 fr.

L'acquisition de cet ouvrage sera considérée par M. de Lamartine comme un mode de concours indirect à sa souscription.

Adresser les lettres ou mandats à M. de LAMARTINE, 43, rue de la Ville-Lévêque.

## HISTOIRE DE PARIS

ET

## DE SON INFLUENCE EN EUROPE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,

COMPRENANT

L'HISTOIRE civile, politique, religieuse et monumentale de cette ville, au double point de vue de la formation de l'UNITÉ NATIONALE de la France et des progrès de la civilisation dans l'Europe occidentale,

Cinq volumes in-8° illustrés,

Par A.-I. MEINDRE.

A PARIS, chez l'Auteur, rue de Grenelle-Saint-Germain, 66, et chez MM. DEZOBRY et MAGDELEINE, libraires, rue du Cloître-St-Benoist, 10.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.